



\*\*\*\*\*

**OBJET** : TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES  
EN SEMAINE ET DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

\*\*\*\*\*

Réf. 2014-04 - feuillet 1/2

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JANVIER 2014  
A 20H00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LABAZ Eric :

**Présents** : Ginette VI VI ANT, Milène BOURNAY, Bénédicte VI VI ANT, Eric LABAZ, Jean-François BOCQUET, Olivier VORMS, Christophe GUI TTON, François FOSSOUX

**Absent** : Luc ROSSET,

**Secrétaire de séance** : Bénédicte VI VI ANT

*Nombre de conseillers en exercice* : 9

*Nombre de conseillers présents* : 8

*Nombre de conseillers ayant pris part au vote* : 8

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison d'un grand nombre de demandes concernant la location de la salle des fêtes en semaine, il est nécessaire de compléter la délibération 2011-34 fixant les tarifs (location et charges) qui étaient appliqués pour les locations du week-end, **du vendredi au dimanche soir inclus**.

**En soirée, du lundi au jeudi**, Monsieur le Maire propose :

- D'appliquer les tarifs à hauteur de **35% du prix actuel de la location du week-end**.
- Que les tarifs soient indexés chaque année sur la base du 3<sup>ème</sup> trimestre de références des loyers de l'année N-1 (source INSEE).
- D'appliquer une règle stricte en raison de l'occupation de la salle des fêtes par la cantine périscolaire en semaine Le Conseil Municipal après avoir délibéré vote à l'unanimité la délibération selon les modalités ci-dessous :

Tarifs pour associations et habitants de Nonlard

Du lundi au jeudi : salle des fêtes : 34.93€ - charges : 29.40€

Tarifs pour extérieurs de la commune

Du lundi au jeudi : salle des fêtes : 112.10€ - charges : 29.40€

Ces différents tarifs en vigueur seront indexés chaque année sur la base du 3<sup>ème</sup> trimestre de références des loyers de l'année N-1 (source INSEE).

Dispositions générales :

**Année scolaire** : pas de location de la cuisine en semaine.

**Périodes de vacances scolaires** : location de la cuisine les lundis, mardis, mercredis et jeudis.

Les activités scolaires et périscolaires ainsi que celles des associations communales sont prioritaires sur toutes les locations.

Ces nouvelles dispositions seront inscrites au règlement initial de la location de la salle des fêtes.



\*\*\*\*\*

**OBJET** TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES  
EN SEMAINE ET DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

\*\*\*\*\*

Réf.2014-4 - feuillet 2/2

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 JANVIER 2014  
A 20H00**

<b>NOM</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>BON POUR POUVOIR</b>
VIVIAN T Ginette		
BOURNAY Milène		
VIVIAN T Bénédicte		
LABAZ Eric		
BOCQUET Jean-François		
VORMS Olivier		
ROSSET Luc		
GUITTON Christophe		
FOSSOUX François		

Date de convocation : 20/01/2014

Fait et délibéré les jours, mois  
Et an que dessus,  
Pour extrait conforme  
A Nonglard, le 27/01/2014

Le Maire,  
LABAZ Eric